

NOTRE MISSION:

DÉFENDRE NOS DROITS

La mission officielle de l'**AQDR** est la défense collective des droits des personnes retraitées et préretraitées. Les activités socio-politiques constituent les démarches fondamentales de l'Association. En considération de sa vision du vieillissement, les prises de position de l'**AQDR** s'inscrivent dans toutes les problématiques qui concernent les personnes de 50 ans et plus, soit : les régimes de pensions, le revenu, le logement, la sécurité, la violence, l'âgisme, l'exclusion sociale, la santé, le maintien et les soins à domicile, la médication, le transport, enfin tout ce qui touche les personnes âgées quotidiennement.

NOUS JOINDRE SI VOUS AVEZ BESOIN :

- ▶ De conseils concernant vos droits de retraite, votre droit au logement, vos droits en résidence.
- ▶ D'aide concernant une plainte.
- ▶ D'accompagnement dans une situation de danger.



Association québécoise
de défense des droits
des personnes retraitées
et préretraitées

1620, avenue de la Salle, bureau 10
Montréal (Québec) H1V 2J8

Téléphone : (514) 935-1551
Télécopieur : (514) 937-7371

Internet : www.aqdr.org
Courriel : bureaunational@aqdr.org



Trousse SOS-Abus
www.troussesosabus.org



Comité de milieu de vie
www.comitedemilieudevie.org



Association québécoise
de défense des droits
des personnes retraitées
et préretraitées

PORTE-PAROLE DES PERSONNES ÂÎNÉES

ENSEMBLE NOUS DÉFENDONS NOS DROITS!



L'AQDR FAIT SES PREUVES:

- ▶ En luttant contre l'âgisme*, les préjugés tenaces, les situations d'abus, de négligence et violence envers les personnes âgées.
- ▶ En les regroupant dans un mouvement démocratique et libre pour la défense de leurs droits.
- ▶ En améliorant les conditions de retraite par des actions collectives.

L'AQDR REVENDIQUE:

- ▶ Un revenu au-dessus du seuil de la pauvreté.
- ▶ Un logement convenable.
- ▶ Un soutien et des soins à domicile.
- ▶ L'accès gratuit aux services de santé.
- ▶ Un transport public adapté.
- ▶ Les droits économiques, sociaux et culturels par la formation des dirigeants et des bénévoles.

**Discrimination en raison de l'âge.*

L'AQDR FAIT DES GAINS:

Depuis 1979, les sections de l'**AQDR**, réparties dans toutes les régions du Québec, se préoccupent de la promotion et de la défense des droits des aînés dont :

- ▶ L'indexation de la pension et du Supplément du revenu garanti ;
- ▶ L'accès à la trousse SOS-Abus pour lutter contre la violence dont les personnes âgées sont victimes et formation des intervenants dans toutes les régions de la province ;
- ▶ L'amélioration des contrôles des résidences pour un plus grand respect des besoins et de la dignité des résidents ;
- ▶ Le renforcement du rôle du Protecteur du citoyen et des commissaires aux plaintes ;
- ▶ La représentation renforcée des aînés à la vie communautaire comme citoyen à part entière ;
- ▶ L'accès gratuit aux médicaments ;
- ▶ Le développement du transport qui tienne compte des personnes âgées.

L'AQDR EST PRÉSENTE:

- ▶ Auprès des gouvernements pour le mieux-être des personnes retraitées, en matière de santé, fiscalité, revenus, transport, etc...
- ▶ Lors de l'étude des projets de loi concernant les intérêts des aînés : retraite, hébergement, logement, santé, médicaments, fiscalité, etc...
- ▶ Auprès des municipalités pour les logements, taxes, transports, conditions de sécurité, services, loisirs, etc...
- ▶ Avec des partenaires, dans les colloques, forums ou autres réunions où se débattent les conditions des aînés.
- ▶ Par l'ensemble de ses sections, sur les tables régionales de concertation des aînés et auprès des autorités municipales et régionales.
- ▶ Dans diverses coalitions pour la promotion des droits sociaux et en collaboration avec les ministères des Aînés du Canada et du Québec.



Association québécoise
de défense des droits
des personnes retraitées
et préretraitées